**Cotonou, le 3 janvier 2025**

**POINT DE PRESSE**

**DE LA DIRECTION CONTINENTALE DE CAMPAGNE DE MONSIEUR *BIAKA TEDANG DJORET*, CANDIDAT DU FRONT POPULAIRE POUR LA FÉDÉRATION AUX ELECTIONS LEGISLATIVES DU 29 DECEMBRE 2024**

**Circonscription diaspora Afrique**

**Mesdames et Messieurs les journalistes, chers compatriotes,**

Nous vous remercions pour votre présence à ce point de presse, qui vise à partager nos observations et notre position officielle sur les élections législatives de la diaspora, tenues les 28 et 29 décembre 2024.

Ces élections, une première pour la représentation parlementaire de la diaspora, devaient être un jalon historique pour renforcer la démocratie tchadienne et renforcer sa participation multiforme dans le développement du Tchad, l’un des pays les plus pauvres au monde et qui se distingue par des indicateurs de gouvernance alarmante. Malheureusement, elles ont été marquées par des irrégularités graves et des manquements à la transparence, que nous dénonçons aujourd'hui.

1. **Refus d’accréditation des délégués des bureaux de vote du FPF**
	* A Maiduguri, nos délégués ont été chassés des bureaux de vote pour des raisons fallacieuses, tantôt du fait de la date de transmission de la liste des délégués tantôt du fait que cette liste n’a pas été adressée au Consulat général du Tchad à Maiduguri mais plutôt à l’Ambassade du Tchad à Abuja, alors que les délégués ont été acceptés à Abuja, Kano et Lagos sur la base de la même lettre de transmission de la liste des délégués. Le directeur de campagne de cette ville a été séquestrée dans les locaux du Consulat général du Tchad à Maiduguri.
	* A Brazzaville, les délégués de deux bureaux de vote ont été refusés tandis qu’au bureau de vote au sein de l’ambassade, ces délégués ont été acceptés, alors que là également c’est le même support de transmission de la liste des délégués qui a servi. Cette situation a favorisé le bourrage des urnes dans ces deux bureaux de vote.
2. **Faible transparence dans les opérations électorales**
	* Absence d’informations sur la structuration des démembrements de l’ANGE de la diaspora et sur le nombre de bureaux de vote. A Maroua, Abuja le nombre de bureau de vote effectif est inférieur à ce qui a été arrêté par l’ANGE central.
	* Dans plusieurs localités, les listes électorales n’ont pas été affichées, en violation des dispositions légales (article 19 du Code électoral). À Maiduguri, Lagos, Kano, Maroua, Ngaoundéré et Garoua, l'absence d’accès à ces listes a créé une opacité, compromettant la crédibilité des résultats et entrainant un faible taux de participation.
3. **Usage abusif des procurations et des cartes d’électeurs non retirés**
	* Dans plusieurs villes, notamment à Yaoundé, Douala et Garoua, des procurations ont été délivrées le jour même du scrutin, en violation de l’article 66 du Code électoral. Ces procurations ont été utilisées pour faire voter des personnes sans consentement des mandants, parfois sur des cartes d’électeurs non retirées.
4. **Ingérence et impartialité compromise**
	* À Maroua, Maiduguri et Brazzaville, des membres de l’ANGE se sont activement impliqués en faveur du candidat du parti au pouvoir, en violation des articles 38 et 230 du Code électoral, qui interdisent l'utilisation des moyens administratifs à des fins partisanes.
5. **Vote irrégulier et intimidations**
	* À Maiduguri, des électeurs régulièrement inscrits ont été empêchés de voter, et les services d’immigration nigérians a été utilisés pour intimider nos militants et sympathisants.
	* Des cas de bourrage ont été constatés à Kano et dans un village près de Garoua ;
	* Des personnes non inscrites au fichier électoral ont voté à Ngaoundéré et Yaoundé.
6. **Dépouillement des résultats dans l’opacité totale, en violation des articles 78, 79 et 80**
	* En Égypte, où nos délégués n’ont pas été accrédités pour le contrôle des opérations électorales, le dépouillement ne s’est pas fait en présence des délégués, ni des votants encore moins des membres de l’ANGE. Il a été dit que le dépouillement se fera par le Ministère des affaires étrangères Tchadien.
	* A Maiduguri, le dépouillement des votes ne s’est pas fait en présence des délégués des candidats.

Avant la tenue des élections, nous avons pourtant adressé une requête au Conseil Constitutionnel et à l’ANGE pour demander :

1. **L’invalidation de la candidature de M. Tahir Mahamat Tahir**, du MPS, en raison de sa violation de l'article 230 du Code électoral (incompatibilité avec ses fonctions au sein de l’ANGE et de diplomate en service à l’Ambassade du Tchad à Yaoundé, ce qui fait qu’il ne réside pas à l’étranger comme diaspora).
2. **à ANGE de prendre des mesures en vue de garantir le respect des règles électorales**, notamment l’interdiction de détenir et d’utiliser des cartes d’électeurs par des tiers (article 38) face à la détention par ce candidat du MPS de plusieurs milliers de cartes d’électeurs non retirés par les ayant droits.

Malgré ces démarches, nos observations montrent que les préoccupations soulevées n’ont pas été prises en compte, entraînant les graves irrégularités que nous dénonçons aujourd'hui.

Face à ces manquements flagrants et des preuves tangibles que nous détenons et si les résultats provisoires qui seront publiés par l’ANGE ne prennent pas en compte ces observations, nous annonçons solennellement que nous saisirons le Conseil Constitutionnel.

**Nous recommandons d’ores et déjà (i) la mise en place d’une enquête indépendante** pour établir les responsabilités des membres de l’ANGE impliqués dans ces irrégularités et traduire en justice les auteurs d’actes repréhensibles, **(ii) établir les responsabilités quant au recours de la police d’immigration nigériane contre nos concitoyens vivant à Maiduguri et (iii) l’instauration de réformes** pour garantir la transparence et l’intégrité des prochaines élections dans la diaspora.

Nous réaffirmons notre engagement à défendre les droits des électeurs tchadiens de la diaspora et à œuvrer pour des élections libres, justes et transparentes. La démocratie est un bien commun, et nous n’accepterons pas qu’elle soit bafouée par des pratiques frauduleuses. Nous appelons la diaspora et tous les citoyens tchadiens à rester mobilisés, vigilants et à exiger des comptes pour garantir que la volonté du peuple soit respectée.

**Je vous remercie.**

**Mahamat Lawane** *Directeur continental de campagne du Candidat du Front Populaire pour la Fédération*